



Syndicat Intercommunal d’Alimentation en Eau Potable De la région de Vic-Fezensac

Délibération

Objet :

REPRESENTANT A TRIGONE

▪ **Présents :**

JOULLIE Théophile – BERGES Nathalie – DOAT Jean Pierre – LOPEZ José Pierre – CAZE Mauricette – AGUT Corine – LASBATS Marjorie – LEBE Michel – ZANARDO Cédric – BOURRUST Michel – HUBERT Jean-Pierre – JOUEN Philippe – BERTOLLA Frédéric – DOUCET Romain – DESENLIS Benoit – BRUMM Laurent – LABAT Xavier – CAMAZZOLA Robert – GUICHARD Gilles

▪ **Absent(s) avec procuration :**

▪ **Excusé(s) :**

▪ **Absent(s) :**

Désignation du secrétaire de séance : Cédric ZANARDO

Le Président, rappelle à l'assemblée que par délibération du 29/10/2010 le SIAEP de Vic-Fezensac a décidé de l'adhésion au Syndicat Mixte Trigone. En application des statuts de Trigone, il convient que le syndicat désigne un représentant titulaire et un représentant suppléant qui siégeront au sein du collège eau de trigone. La présente délibération a pour objet de procéder à cette désignation.

Après élection, le comité Syndical désigne :

- **Mr DESENLIS Benoit délégué titulaire représentant au Syndicat Mixte Trigone**
- **Mr DOAT Jean-Pierre délégué suppléant représentant au Syndicat Mixte Trigone**

POUR COPIE CONFORME

Ainsi fait et délibéré les jours et ans susdits
Ont signé au registre les membres présents,

Le 11 mai 2026

Le Président

M. DESENLIS Benoit



Syndicat Intercommunal d’Alimentation en Eau Potable De la région de Vic-Fezensac

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture et de la publication. Le délai de recours éventuel devant le tribunal administratif est fixé à deux mois à compter de la date de publication.